



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-huitième session

27 février-2 mars 2007

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

Points sur lesquels la Commission

devra se prononcer après examen :

comptabilité environnementale

Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande faite par la Commission de statistique à sa trente-septième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale. Le rapport fait état des progrès accomplis par le Comité, présente le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau en vue de son adoption et rend compte des résultats de la première phase de l'évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale. La Commission est priée de se prononcer sur les progrès réalisés par le Comité dans ses travaux dans les domaines de la coordination et de la promotion et de la mise en œuvre de la comptabilité économique et environnementale, d'encourager la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau dans les pays et d'indiquer s'il y a lieu d'ériger la première partie du Système en norme statistique.

* E/CN.3/2007/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/24)*, chap. I.B.



Rapport du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Progrès réalisés par le Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale	3–31	3
A. Coordination	4–15	3
B. Promotion et mise en œuvre	16–28	6
C. Révision du SCEE 2003	29–31	9
III. Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau	32–40	9
IV. Résultats de la première phase de l'évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale	41–52	11
A. Infrastructure institutionnelle	44–48	12
B. Portée des programmes	49–50	13
C. Obstacles	51–52	14
V. Points que la Commission est appelée à examiner	53	14
 Annexe		
Liste des pays qui ont répondu à la première phase de l'évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale au 11 décembre 2006		16

I. Introduction

1. À sa trente-septième session, en mars 2006, la Commission de statistique :

a) A pris note du rapport du Secrétaire général sur la comptabilité environnementale (E/CN.3/2006/9) et approuvé les objectifs à long terme, le programme de travail et le mode de fonctionnement du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale;

b) A encouragé le Comité d'experts à créer un site Web, hébergé par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, qui constituerait un système de gestion des connaissances facilitant l'échange des pratiques optimales et l'utilisation des comptes économiques et environnementaux;

c) A prié le Comité d'experts d'axer son attention sur le développement et la promotion de la comptabilité économique et environnementale et d'affiner ses relations de travail avec les divers groupes chargés de développer les statistiques de l'environnement et de l'énergie et les statistiques connexes.

2. Le présent rapport comporte trois parties. La section II porte sur les progrès réalisés par le Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale, notamment pour ce qui est d'affiner ses relations de travail avec les divers groupes chargés de développer les statistiques de l'environnement et de l'énergie et les statistiques connexes. La section III présente le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau (SCEERE), l'objectif étant d'amener la Commission de statistique à encourager sa mise en œuvre et à indiquer s'il y a lieu de l'adopter comme norme statistique. La section IV présente les résultats de la première phase de l'évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale. On trouvera au paragraphe 53 du présent rapport les points que la Commission est appelée à examiner.

II. Progrès réalisés par le Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale

3. À sa première réunion, tenue à New York les 22 et 23 juin 2006, le Comité d'experts a examiné son rôle en matière de coordination des activités des divers groupes s'occupant de comptabilité économique et environnementale et des statistiques connexes, sa stratégie en matière de promotion et de mise en œuvre de la comptabilité économique et environnementale et le processus de révision du *Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité économique et environnementale intégrée 2003*, communément appelé SCEE 2003. Ces questions sont examinées de manière détaillée ci-dessous.

A. Coordination

4. Le Comité a reconnu la nécessité de coordonner les activités relevant de sa compétence. À cette fin, pour déterminer les domaines d'intérêt commun et les modalités de coopération, le Comité a examiné les objectifs, les programmes de travail et les activités de divers groupes, notamment le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, le

Groupe de travail sur l'information et les perspectives en matière d'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Groupe de travail sur les statistiques du développement durable et le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement.

1. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

5. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale a joué au fil des ans un rôle de premier plan pour ce qui est de faire progresser les méthodologies en matière de comptabilité économique et environnementale et d'offrir une instance pour l'échange de connaissances spécialisées nationales et internationales dans ce domaine. Au rang des réalisations les plus notables du Groupe de Londres, on peut citer sa contribution au SCEE 2003 et, plus récemment, au SCEERE, présenté à la section III ci-après.

6. Étant donné le savoir-faire du Groupe de Londres et le rôle de premier plan qu'il joue en matière de comptabilité économique et environnementale, le Comité a demandé au Groupe d'envisager la possibilité d'accepter d'incorporer dans son programme de travail un grand nombre des questions inscrites au programme de recherche en vue de la révision du SCEE 2003. À sa dernière réunion, tenue du 19 au 21 juin 2006 à New York, le Groupe de Londres a examiné sa structure de gouvernance et son rôle dans le processus de révision du SCEE 2003 en vue de répondre aux demandes qu'imposent les changements intervenus dans le domaine des statistiques à l'échelle internationale. À la réunion, il a été convenu que la structure de gouvernance du Groupe de Londres comprendrait un président, un secrétariat et des groupes de travail coordonnés par divers membres du Groupe. Mark de Haan (Statistics Netherlands) a été élu Président du Groupe de Londres par acclamation.

7. En réponse à la demande du Comité d'experts, le Groupe de Londres s'emploie à arrêter, dans le cadre de consultations par voie électronique, une série de principes pour la révision du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE), lesquels seront présentés au Comité pour examen. L'une des recommandations est que la révision du SCEE 2003 devrait être d'une portée raisonnable eu égard au calendrier proposé et aux ressources nécessaires de toutes les parties concernées.

8. La prochaine réunion du Groupe de Londres se tiendra à Pretoria du 26 au 30 mars 2007. Elle portera sur l'examen des principaux principes de la révision du SCEE 2003, d'une liste actualisée de questions inscrites au programme de recherche en vue de la révision et de documents d'information sur des questions choisies. Cet examen devrait déboucher sur l'élaboration d'un programme de travail détaillé, assorti de calendriers et de produits à réaliser.

2. Le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

9. Le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie est chargé de concourir à l'amélioration des normes internationales et des méthodes d'établissement des statistiques officielles de l'énergie. Le Groupe se propose de réviser le manuel *Statistiques de l'énergie : définitions, unités de mesure et facteurs de conversion*, publié par l'Organisation des Nations Unies en 1986. Étant donné le mandat et le programme de travail du Groupe d'Oslo, le Comité juge essentiel que le Groupe participe activement à la révision du SCEE 2003. Afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer la cohérence entre les manuels de statistiques de l'énergie et le SCEE

2003 révisé, le Comité espère que le Groupe prendra l'initiative d'élaborer des méthodes concernant les comptes de l'énergie. Aussi, le Comité a-t-il demandé au Groupe a) de dresser une liste de questions relatives aux comptes de l'énergie qui seront incorporées au programme de recherche en vue de la révision du SCEE 2003 et b) de trouver des solutions aux questions relatives aux comptes de l'énergie qui seront incorporées au programme de recherche approuvé par le Comité.

10. Le Comité a encouragé le Groupe d'Oslo à travailler en coopération étroite avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et, en particulier, avec son Sous-Groupe de la comptabilité des ressources minérales et énergétiques. Présidé par Statistics Denmark, le Sous-Groupe élabore actuellement un manuel sur la comptabilité des ressources minérales et énergétiques et se penchera sur les questions incorporées dans le programme de recherche pour la révision du SCEE 2003 intéressant ce domaine. Le Sous-Groupe se concentre actuellement sur les comptes d'actifs concernant les ressources minérales et énergétiques dans l'espoir que le Groupe d'Oslo se penchera sur le chapitre et les questions relatives aux comptes des flux d'énergie. Le Comité a insisté sur l'importance de la coordination entre les deux groupes, propre à assurer la cohérence des classifications des flux et des réserves.

3. Le Groupe de travail sur l'information et les perspectives en matière d'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques : travaux concernant la comptabilité des flux de matières

11. En réponse aux demandes formulées par les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Huit (G-8), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) met actuellement en œuvre la recommandation de son conseil relative aux flux de matières et à la productivité des ressources d'avril 2004, sous les auspices du Groupe de travail sur l'information et les perspectives en matière d'environnement de l'OCDE et en coopération avec le Groupe de travail sur la prévention du gaspillage et le recyclage de l'OCDE. Il s'agit notamment d'établir un document d'orientation pour aider les pays membres de l'OCDE à mettre en œuvre et à utiliser la comptabilité des flux de matières.

12. Le Comité se félicite des travaux effectués par l'OCDE sur la comptabilité des flux de matières. Bien que le *Guidance Manuel on Measuring Material Flow and Productivity* (Manuel d'orientation visant à mesurer les flux de matières et la productivité) porte davantage sur les applications pratiques de l'analyse des flux de matières que sur la méthodologie statistique, le Comité a estimé qu'il importait que les concepts et méthodes exposés dans ce manuel d'orientation soient compatibles avec ceux du Système de comptabilité nationale de 1993 et du SCEE 2003. Si l'on devait faire entorse à ces concepts, par exemple si le principe du territoire est adopté au lieu du principe de la résidence utilisé dans la comptabilité nationale, il conviendrait d'expliquer et de justifier les changements apportés. En outre, il faudrait développer les tableaux de passage qui rapportent l'approche proposée au SCEE 2003.

13. Pour formaliser la coopération et assurer la cohérence entre le manuel d'orientation et le SCEE 2003 révisé, le Président du Comité a pris contact avec l'OCDE en vue d'arrêter une démarche commune pour l'élaboration de méthodologies et de directives pratiques concernant la comptabilité des flux de matières. Le Comité s'est félicité que l'OCDE ait offert d'être le chef de file pour les questions inscrites au programme de recherche et portant sur la comptabilité des

flux de matières et l'a encouragée à collaborer avec le Groupe de Londres à la recherche de solutions à ces questions.

4. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement

14. L'objectif du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement est d'intégrer fermement les statistiques de l'environnement dans les statistiques officielles, en améliorant et en renforçant les données de base sur l'environnement. Le Groupe a axé ses activités sur les statistiques de l'eau et, comme suite à la Réunion internationale de travail sur les statistiques de l'eau tenue à Vienne du 20 au 22 juin 2005, a créé un sous-groupe chargé d'harmoniser les termes et les définitions relatifs à l'eau utilisés dans les activités de collecte de données de la Division de statistique de l'ONU, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'OCDE/EUROSTAT et dans les questionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et de les harmoniser avec ceux utilisés dans le SCEERE. Le sous-groupe devait analyser les différences et les similitudes entre ces termes et définitions en vue de dégager un consensus.

5. Le Groupe de travail conjoint sur les statistiques du développement durable

15. Il s'agit d'un groupe de travail conjoint de l'OCDE et de la Conférence des statisticiens européens de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, dont l'objectif est de définir des concepts judicieux et des pratiques optimales pour aider les gouvernements et les organisations internationales à élaborer des séries d'indicateurs du développement durable et à établir des statistiques officielles. Le SCEE 2003 étant un cadre qui peut servir à mesurer le développement durable et à élaborer des indicateurs du développement durable, le Comité a jugé que les objectifs du Groupe de travail allaient dans le sens de la révision du SCEE 2003 et a demandé au Groupe de le tenir informé de ses activités.

B. Promotion et mise en œuvre

16. Le Comité a jugé qu'il importait de promouvoir la mise en œuvre du SCEE dans les pays et de familiariser et sensibiliser les utilisateurs et les producteurs de statistiques de différents milieux aux applications de la comptabilité économique et environnementale. Au cours de l'année écoulée, le Comité a axé ses efforts sur : a) la construction d'un site Web, qui constitue un système de gestion des connaissances sur la comptabilité économique et environnementale; b) le lancement de l'évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale; et c) l'organisation de conférences réunissant des utilisateurs et des producteurs de statistiques de différents milieux.

1. Site Web du Comité d'experts

17. Le site Web du Comité d'experts¹ présente : a) des documents et des communications examinés aux réunions du Comité et les comptes rendus de ces réunions; b) des liens vers les sites Web de divers groupes s'occupant de

¹ L'adresse du site Web du Comité d'experts est <<http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/default.asp>>.

comptabilité économique et environnementale et des statistiques connexes; c) des documents, communications et rapports de conférences internationales organisées en vue de promouvoir la comptabilité économique et environnementale et sa mise en œuvre; et d) des archives consultables de publications sur la comptabilité économique et environnementale.

18. Lancées récemment, les archives consultables comportent des publications méthodologiques et des études de cas sur la comptabilité économique et environnementale, classées par éditeur, type de comptes (notamment comptes de flux physiques et hybrides et comptes d'actifs) et ressources naturelles (notamment eau, forêts, poissons, ressources minérales et énergétiques et terres).

19. Le Comité estime que le site Web est un outil utile pour diffuser la comptabilité économique et environnementale et entend le développer davantage afin qu'il devienne de plus en plus une structure axée sur les connaissances.

2. Évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale

20. Afin d'aider le Comité d'experts à élaborer une stratégie pour promouvoir la mise en œuvre du SCEE compte tenu de la disponibilité de statistiques de l'environnement dans les pays, une évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale a été réalisée sous les auspices du Comité. L'évaluation a permis de faire le point concernant l'état de la mise en œuvre des programmes de statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale dans les pays, fait ressortir les facteurs qui entravent le développement des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale et montré les priorités nationales en matière de développement futur des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale. On trouvera à la section IV du présent rapport les résultats de l'évaluation.

3. Conférences internationales

21. En 2006, deux conférences internationales réunissant des utilisateurs et des producteurs de comptes et de statistiques de l'environnement provenant de divers milieux ont été organisées. Les résultats de ces conférences sont brièvement présentés ci-après.

a) Conférence des utilisateurs et des producteurs sur la comptabilité de l'eau en vue d'une gestion intégrée des ressources en eau

22. Organisée par la Division de statistique de l'ONU sous les auspices du Comité d'experts, la conférence, qu'a accueillie Statistique Pays-Bas à Voorburg (Pays-Bas) du 22 au 24 mai 2006, a sensibilisé les principaux utilisateurs et producteurs d'informations sur l'eau présents à l'adoption du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau (SCEERE) comme système d'information économique et hydrologique en appui à la gestion intégrée des ressources en eau. Les participants ont identifié les questions qui se posaient en matière de politiques et examiné les moyens propres à permettre d'y faire face dans le cadre de la comptabilité de l'eau.

23. Les participants ont entériné le SCEERE et reconnu qu'il offrait le cadre conceptuel nécessaire pour organiser l'information économique et hydrologique en appui à la gestion intégrée des ressources en eau. Ils ont recommandé que le SCEERE soit adopté comme la norme internationale pour les statistiques de l'eau, ce qui devrait donner un élan à sa mise en œuvre par les pays. Le Comité d'experts a examiné la recommandation issue de la Conférence et demande à la Commission de statistique d'encourager la mise en œuvre du SCEERE dans les pays et d'indiquer s'il y a lieu d'ériger le SCEERE en norme statistique, sous réserve d'une réévaluation éventuelle compte tenu de la nécessité d'assurer la cohérence avec le contenu et la présentation du SCEE 2003 révisé (voir également la section III du présent rapport).

24. Les participants ont décidé de mettre en place une table ronde sur la comptabilité de l'eau sous les auspices du Comité d'experts pour donner suite aux recommandations issues de la conférence. Les objectifs de la Table ronde sont a) de promouvoir le SCEERE en vue de l'évaluation et du suivi de l'information économique et hydrologique en appui à la gestion intégrée des ressources en eau et b) de favoriser la mise en œuvre et l'utilisation du SCEERE dans les pays. La première réunion de la Table ronde devrait se tenir au premier trimestre de 2007.

25. Comme suite à la Conférence des utilisateurs et des producteurs, le Président du Comité d'experts et la Division de statistique, principal auteur du SCEERE, ont été invités à présenter le cadre de la comptabilité de l'eau à la session de suivi de l'ONU-Eau à Stockholm, le 21 août 2006. En conséquence, l'ONU-Eau envisage d'adopter le SCEERE comme système d'information pour l'évaluation et le suivi de l'information économique et hydrologique en appui à la gestion intégrée des ressources en eau.

b) Atelier international sur la comptabilité de l'écosystème et du capital naturel

26. Organisé conjointement par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et la Division de statistique, l'Atelier, qui s'est tenu à Copenhague les 30 novembre et 1^{er} décembre 2006, a examiné l'évolution de la comptabilité de l'écosystème et du capital naturel compte tenu du cadre conceptuel du Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes, servi d'instance d'échange de données d'expérience avec les experts et les parties prenantes de différents milieux et permis d'étudier les synergies éventuelles.

27. Les participants se sont félicités des efforts entrepris par l'AEE pour réaliser un bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes pour l'Europe d'ici à 2012 au moyen du SCEE, en rassemblant des informations de différentes sources, notamment de programmes d'observation spatiale de la Terre et de réseaux de surveillance. Ils ont recensé les questions de méthodologie qui doivent être résolues pour faire progresser le programme de recherche et dont la solution pourrait contribuer utilement à la révision du SCEE 2003.

28. Les participants ont estimé que le SCEE était le cadre nécessaire pour mesurer l'interaction entre l'économie et l'environnement et un outil utile pour surveiller les services liés aux écosystèmes et les menaces dont ils font l'objet ainsi que les conséquences pour le développement économique et le bien-être des populations. Le SCEE a ainsi été reconnu comme un outil utile en appui au Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes.

C. Révision du SCEE 2003

29. Le Comité d'experts a examiné le programme de travail de divers groupes s'occupant de comptabilité économique et environnementale et des statistiques connexes et a déterminé les synergies et les domaines de coopération avec ces groupes. Il s'emploie actuellement à formaliser la coopération avec les divers groupes, en particulier s'agissant de leur contribution à la révision du SCEE 2003.

30. À la demande du Comité, le Président et le secrétariat élaborent un cadre de gestion de projets qui définira le rôle et les responsabilités des divers groupes participant à la révision du SCEE 2003, l'ampleur de cette révision et la structure de gouvernance du projet.

31. Le Comité a décidé de nommer un éditeur qui rédigera le texte révisé du SCEE sur la base du texte du SCEE 2003 et des documents d'information et de synthèse établis par les divers groupes techniques.

III. Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau

32. Le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau (SCEERE) a été élaboré par la Division de statistique, en collaboration avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, en particulier son Sous-Groupe sur la comptabilité de l'eau.

33. L'élaboration du SCEE 2003 a offert l'occasion de relever le défi consistant à mettre au point des méthodologies pour la comptabilité de l'eau. Bien qu'au moment de la rédaction du texte du SCEE 2003 les pays avaient des expériences limitées en matière de comptabilité de l'eau, des points communs sont apparus dans les méthodes d'établissement de comptes des ressources en eau. La section relative à la comptabilité de l'eau du chapitre 8 du SCEE 2003 était la première tentative de mettre au point des méthodologies harmonisées pour la comptabilité de l'eau.

34. Étant donné l'importance sans cesse croissante de l'eau dans les politiques aux niveaux national et international et les demandes d'orientation formulées par les pays s'agissant de l'établissement de comptes relatifs à l'eau, la Division de statistique a pris l'initiative de proposer la méthodologie et d'obtenir un consensus sur une approche normalisée en matière de comptabilité de l'eau, en se fondant sur les résultats déjà obtenus pendant l'élaboration du SCEE 2003.

35. L'Équipe spéciale d'EUROSTAT sur la comptabilité de l'eau a considérablement contribué à l'élaboration de concepts, de définitions et de classifications harmonisés et d'une série de tableaux types. Le Sous-Groupe de la comptabilité de l'eau du Groupe de Londres, créé à la huitième réunion du Groupe tenue à Rome du 5 au 7 novembre 2003, a fourni des textes et des exemples de pays, révisé les diverses versions du projet de manuscrit et aidé à mettre le document au point. Le Sous-Groupe comprend 20 experts provenant des pays, des milieux universitaires et d'organisations internationales.

36. Les projets de chapitre ont été examinés à plusieurs réunions, notamment lors des huitième et neuvième réunions du Groupe de Londres, tenues respectivement à Rome en 2003 et à Copenhague en 2004. Un projet final a été examiné et révisé à

une réunion du Sous-Groupe tenue à New York du 11 au 13 mai 2005. Au cours de cette réunion, le Sous-Groupe a décidé d'inclure dans le manuscrit une série de tableaux types pour l'établissement des comptes relatifs à l'eau, que les pays sont encouragés à établir. L'état de l'élaboration et le projet final ont été présentés à la réunion préliminaire du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale, tenue à New York du 29 au 31 août 2005.

37. Le projet final révisé a été présenté à la Conférence des utilisateurs et des producteurs organisée par la Division de statistique sous les auspices du Comité d'experts. La Conférence, qui a regroupé les principaux utilisateurs et producteurs d'informations sur l'eau, a entériné le SCEERE et reconnu qu'il offrait le cadre conceptuel nécessaire pour organiser l'information économique et hydrologique en appui à la gestion intégrée des ressources en eau. La Conférence a recommandé que la Commission de statistique adopte le SCEERE comme la norme internationale pour les statistiques de l'eau, sur la recommandation du Comité d'experts.

38. De multiples systèmes d'information ont été mis au point par les utilisateurs pour répondre à des besoins ponctuels en matière de politiques, avec pour conséquence un défaut de concordance des informations, et donc des indicateurs au fil des ans. Les utilisateurs ont apprécié le fait que le SCEERE ait été mis au point par les spécialistes de statistique, ce qui permet de mesurer de façon rigoureuse l'interaction entre l'économie et le système hydrologique, important élément de la gestion intégrée des ressources en eau. Le SCEERE est soumis à la Commission de statistique pour adoption maintenant pour deux raisons. Premièrement, les utilisateurs ont clairement indiqué qu'il fallait convenir d'un cadre pour mesurer l'interaction entre l'économie et le système hydrologique. Deuxièmement, l'adoption du SCEERE donnerait une impulsion énorme à la mise en œuvre de la comptabilité de l'eau et à l'harmonisation des activités de collecte de données avec les concepts et les définitions présentés dans le SCEERE.

39. Comme suite aux recommandations de la Conférence des utilisateurs et des producteurs et au débat qu'a eu le Comité d'experts à sa première réunion tenue à New York les 22 et 23 juin 2006, le SCEERE a été révisé afin d'être conforme au contenu et au style d'une norme statistique internationale, et une série de données fictives a été élaborée pour remplir les tableaux types. Le SCEERE comprend deux parties. La première porte sur les concepts, définitions et classifications convenus et des tableaux types des flux physiques et hybrides d'approvisionnement et d'utilisation et les comptes d'actifs (chap. 1^{er} à 6). La deuxième porte sur les comptes qui sont encore à l'état expérimental mais qui sont d'une grande utilité pour l'élaboration des politiques (chap. 7 à 9), notamment les comptes relatifs à la qualité, l'évaluation économique de l'eau au-delà du Système de comptabilité nationale de 1993 et des exemples d'application du SCEERE. La deuxième partie entre dans la catégorie des pratiques optimales.

40. À l'issue des consultations officielles qui ont eu lieu en novembre et décembre 2006, on a généralement admis que la première partie du SCEERE était en principe assez structurée pour être érigée en « norme statistique internationale² ». Un nombre limité de membres du Comité se sont opposés à l'adoption du SCEERE comme

² L'expression « norme statistique internationale » suppose un accord sur un cadre comprenant des définitions, des classifications, des comptes et des tableaux qui doivent être élaborés à l'échelle mondiale (compte rendu de la réunion préliminaire du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale, New York, 29-31 août 2005).

norme statistique à ce stade pour deux raisons. Ils ont jugé malavisé, d'une part, le fait d'adopter comme norme statistique un module spécifique du SCEE avant d'avoir mené à terme la révision du SCEE 2003 et, d'autre part, le fait d'adopter comme norme statistique une partie d'un manuscrit, alors que celui-ci en compte deux, l'une portant sur les concepts, définitions et classifications convenus et les tableaux types, et l'autre sur les pratiques optimales. Dans ces circonstances, la Commission de statistique est invitée à encourager la mise en œuvre du SCEERE dans les pays et à indiquer s'il y a lieu de l'adopter comme norme statistique, sous réserve d'une réévaluation éventuelle compte tenu de la nécessité d'assurer la cohérence avec le style et le contenu du SCEE 2003 révisé.

IV. Résultats de la première phase de l'évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale

41. Comme il est indiqué au paragraphe 20 ci-dessus, l'évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale a été réalisée par la Division de statistique sous les auspices du Comité d'experts, en collaboration avec le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement.

42. L'évaluation a été réalisée en deux phases afin de ne pas surcharger les personnes interrogées. La première partie porte sur des informations générales concernant les programmes relatifs aux statistiques de l'environnement et à la comptabilité économique et environnementale³, notamment des questions sur le cadre institutionnel, les domaines d'activité, les difficultés rencontrées dans l'élaboration et l'exécution des programmes et les plans futurs des pays. Le questionnaire de la première phase est affiché sur le site Web du Comité d'experts⁴. La deuxième phase de l'évaluation consistera en l'élaboration de questionnaires de suivi portant sur des domaines d'activité recensés pendant la première phase. Les questionnaires seront envoyés, pendant la première moitié de 2007, uniquement aux pays qui ont indiqué avoir mené des activités dans le domaine concerné.

43. Le questionnaire de la première phase de l'évaluation a été envoyé le 16 octobre 2006 à 192 bureaux nationaux de statistique des États Membres et à 11 banques centrales (pour les pays dont le programme de comptabilité nationale relève de la banque centrale). Au 11 décembre 2006, environ la moitié des pays avait répondu. On trouvera à l'annexe au présent rapport la liste des pays qui ont répondu. Le rapport présente les principales conclusions de la première phase de l'évaluation, compte tenu des réponses reçues. Une analyse détaillée et complète des réponses qui seront reçues entre le 12 décembre 2006 et la fin de janvier 2007 sera présentée dans un document à la trente-huitième session de la Commission de statistique, en février 2007. Les principales conclusions peuvent se regrouper comme suit : a) infrastructure

³ Aux fins de l'évaluation, un programme relatif aux statistiques de l'environnement est un programme global (même s'il ne couvre pas l'ensemble des sujets) et vise à fournir des informations sur l'environnement par opposition aux informations concernant des domaines d'activités spécifiques souvent recueillies aux fins de la gestion des ressources par les ministères concernés; un programme relatif à la comptabilité environnementale vise à établir une partie ou un module des comptes en termes physiques ou monétaires.

⁴ Voir <<http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/ceeaSurvey.asp>>.

institutionnelle; b) portée des programmes; et c) obstacles au développement et à l'établissement des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale.

A. Infrastructure institutionnelle

44. La quasi-totalité des pays qui ont répondu à l'évaluation, à savoir tous les pays développés et pays en transition et une grande majorité des pays en développement, disposent d'un programme relatif aux statistiques de l'environnement. La répartition géographique des programmes va d'un maximum de 100 % des pays d'Europe et d'Amérique du Nord à un minimum de 75 % des pays d'Asie occidentale, comme le montre le tableau ci-dessous.

45. Bien que les éléments des programmes relatifs aux statistiques de l'environnement soient généralement dispersés dans différentes institutions, des accords officiels et officieux d'échange de données garantissent la coopération entre les institutions. Les bureaux nationaux de statistique jouent souvent un rôle prépondérant en matière de coordination, d'établissement et de diffusion des statistiques : ils sont les institutions chefs de file pour tous les sujets dans 43 % des pays et pour quelques sujets dans 48 % des pays, d'autres institutions jouant ce rôle dans les 9 % restants.

46. Au sein des bureaux nationaux de statistique, les programmes relatifs aux statistiques de l'environnement relèvent généralement de services distincts : dans la moitié des pays, ils relèvent du service chargé des statistiques économiques; tandis que, dans l'autre moitié, ils sont partagés, de manière égale, entre un service indépendant ou le service chargé des statistiques de l'agriculture et de l'environnement.

47. Étant donné que la comptabilité économique et environnementale est une discipline relativement nouvelle de la statistique, force est de relever qu'un nombre considérable de pays – environ la moitié des pays qui ont répondu à l'évaluation – disposent d'un programme de comptabilité économique et environnementale. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, la répartition des programmes entre pays varie selon le groupe économique et le groupe géographique. En ce qui concerne le groupe économique, il existe des programmes de comptabilité économique et environnementale dans 85 % des pays développés, 34 % des pays en développement et 30 % des pays en transition. La répartition géographique des programmes va d'un maximum de 72 % des pays d'Europe à un minimum de 25 % des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Tableau
Programmes relatifs aux statistiques de l'environnement et à la comptabilité économique et environnementale existant dans les pays

	Statistiques de l'environnement				Comptabilité économique et environnementale		
	Nombre de pays (1)	Nombre de pays ayant répondu à la partie A (2)	Nombre de pays dotés d'un programme (3)	Pourcentage de pays ayant répondu (4)=(3)/(2)	Nombre de pays ayant répondu à la partie B (5)	Nombre de pays dotés d'un programme (6)	Pourcentage de pays ayant répondu (7)=(6)/(5)
Ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies	192	84	77	92	87	43	49
<i>Groupement économique :</i>							
Pays développés	37	26	26	100	27	23	85
Pays en transition	19	10	10	100	10	3	30
Pays en développement	136	48	41	85	50	17	34
<i>Groupement géographique :</i>							
Afrique	53	12	10	83	13	4	31
Asie occidentale	17	8	6	75	9	3	33
Asie centrale, de l'Est et du Sud et du Sud-Est	30	13	12	92	12	6	50
Océanie	14	6	5	83	6	4	67
Amérique latine et Caraïbes	33	16	15	94	16	4	25
Amérique du Nord	2	1	1	100	2	1	50
Europe	43	28	28	100	29	21	72

Note : La première phase de l'évaluation mondiale comprend deux parties : la partie A, sur les statistiques de l'environnement, et la partie B, sur la comptabilité économique et environnementale. Tous les pays n'ont pas répondu aux deux parties, d'où les différences entre les colonnes (2) et (5).

48. Le programme de comptabilité économique et environnementale relève souvent de l'institution qui établit la comptabilité nationale, c'est-à-dire le bureau national de statistique ou la banque centrale, et, dans quelques cas, du ministère de l'environnement. En outre, lorsque plus d'une institution contribue à l'établissement des comptes, le bureau national de statistique est souvent l'institution chef de file et il existe toujours un mécanisme officiel de coordination et de coopération entre les institutions concernées.

B. Portée des programmes

49. Dans environ la moitié des pays, le programme relatif aux statistiques de l'environnement et celui relatif à la comptabilité économique et environnementale sont intégrés, ce qui signifie que les mêmes définitions, classifications et séries de données sont utilisées pour les deux programmes. Les domaines généralement couverts par les deux programmes se chevauchent. Le programme relatif aux statistiques de l'environnement porte notamment, par ordre d'importance, sur l'eau, l'énergie, les émissions atmosphériques et les forêts. Outre ces domaines, le programme de comptabilité économique et environnementale porte sur les comptes des dépenses au titre de la protection de l'environnement. C'est ce qui ressort de la synthèse de ce type d'informations établie par un grand nombre de pays européens.

Lorsqu'on exclut les pays européens de l'analyse, les comptes d'actifs concernant les ressources minérales et énergétiques constituent le troisième domaine le plus courant.

50. Presque toutes les institutions qui établissent des statistiques de l'environnement ou une comptabilité économique et environnementale entendent poursuivre leur programme en cours. En outre, la majorité des pays envisagent d'élargir leurs programmes. Les domaines où une expansion des programmes relatifs aux statistiques de l'environnement et à la comptabilité économique et environnementale est la plus généralement évoquée, s'agissant d'en élargir la portée ou de lancer de nouveaux programmes de collecte de données, comprennent l'eau, l'énergie, des émissions atmosphériques, les forêts et les terres et les écosystèmes. Dans le cas de la comptabilité économique et environnementale, sont aussi visés les comptes des flux et des pertes de matériel, les comptes d'actifs concernant les ressources minérales et énergétiques et les comptes de dépenses au titre de la protection de l'environnement. Il convient de noter que les comptes des flux et des pertes de matériel constituent une priorité essentiellement pour les pays européens.

C. Obstacles

51. Dans le questionnaire, il est demandé d'indiquer les obstacles au développement et à l'établissement de statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale afin d'évaluer la viabilité des programmes. Les pays ont indiqué que le manque de ressources humaines et financières était le facteur le plus courant qui empêchait le développement des deux programmes. La disponibilité des données et leur qualité étaient considérées comme les principales difficultés rencontrées en matière d'établissement des statistiques et des comptes.

52. Il ressort de l'évaluation que, dans environ la moitié des pays, les programmes relatifs aux statistiques de l'environnement et à la comptabilité économique et environnementale ont bénéficié d'une assistance technique et financière fournie essentiellement par des organisations internationales. Quelques-uns ont bénéficié également d'un appui et d'une aide financière au titre de projets de coopération bilatérale. Environ la moitié des pays a reçu une aide financière d'EUROSTAT pour les deux programmes. Dans certains pays, ces programmes ont aussi bénéficié du concours financier d'institutions nationales autres que le bureau national de statistique.

V. Points que la Commission est appelée à examiner

53. La Commission de statistique souhaitera peut-être :

a) **Se prononcer sur les progrès réalisés par le Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale dans ses travaux dans les domaines de la coordination (sect. II.A) et de la promotion et de la mise en œuvre de la comptabilité économique et environnementale (sect. II.B);**

b) **Encourager la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau dans les pays et indiquer s'il y a lieu d'ériger la première partie du Système en norme statistique internationale, sous réserve d'une réévaluation éventuelle, compte tenu de la nécessité d'assurer la cohérence avec le contenu et le style du SCEE 2003 révisé (sect. III).**

Annexe

Liste des pays qui ont répondu à la première phase de l'évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale au 11 décembre 2006

Afrique du Sud	Estonie	Ouzbékistan
Albanie	États-Unis d'Amérique	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Allemagne	Ex-République yougoslave	Paraguay
Arabie saoudite	de Macédoine	Pays-Bas
Argentine	Finlande	Pérou
Arménie	Géorgie	Pologne
Australie	Grèce	Portugal
Azerbaïdjan	Guatemala	République de Corée
Bahamas	Hongrie	République dominicaine
Bahreïn	Inde	République tchèque
Bangladesh	Israël	République-Unie de Tanzanie
Bhoutan	Italie	Roumanie
Bolivie	Japon	Royaume-Uni de Grande-
Bosnie-Herzégovine	Jordanie	Bretagne et d'Irlande du Nord
Botswana	Kenya	Serbie
Brésil	Kiribati	Seychelles
Bulgarie	Lesotho	Singapour
Burkina Faso	Lettonie	Slovaquie
Cameroun	Lituanie	Slovénie
Canada	Luxembourg	Suède
Chili	Malaisie	Suisse
Chine	Maldives	Suriname
Colombie	Maroc	Thaïlande
Croatie	Maurice	Trinité-et-Tobago
Danemark	Mexique	Tunisie
Djibouti	Mongolie	Turquie
Dominique	Nauru	Tuvalu
Égypte	Népal	Ukraine
Équateur	Norvège	Uruguay
Espagne	Nouvelle-Zélande	Yémen